

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 23 mai (23/05/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 mai, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

Mme Anne-Marie SAURY, M. Robert GOZZO, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**,
M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), **Adjoint**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

28 – 23 mai 2019

28. Convention avec la gendarmerie pour l'indemnisation des services d'ordre – Fête de Pentecôte

Rapporteur : M. HENRYOT J.L.

Vu l'instruction ministérielle n° INTK1804913J du 15/05/2018 mettant en œuvre l'indemnisation des services d'ordre assurés par la gendarmerie.

Vu que la commune sollicite la gendarmerie pour des missions de service d'ordre dans le cadre des fêtes de Pentecôte justifiant une indemnisation

Considérant que le dispositif de sécurité de l'évènement assuré conjointement par la gendarmerie, la police et l'agence de sécurité est identique aux années passées.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE les termes de la convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2019 de la commune.

Pour copie conforme

Moissac le 24 mai 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :